

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 juillet 2013, à 20h00, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Michel Coolidge, Stéphane Pincince, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Absence de : Jean-Paul Fontaine.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Diane G. Bélanger.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-113 :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant du point 3 la consultation du 13-03 et reportant le point 5.6.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultation publique sur dérogations mineures 13-02 13-03
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
- 5.1 Adoption du procès-verbal :
 - Séance ordinaire du 4 juin 2013, à 20 h
- 5.2 Adoption des comptes à payer
- 5.3 Demande de dérogation mineure 13-02
- 5.4 Demande de dérogation mineure 13-03 Point reporté à une prochaine séance
- 5.5 Contrat avec le ministère des Transports du Québec - Entretien d'hiver pour le 9^e Rang et la route Martin
- 5.6 Point retiré
- 5.7 Service incendie : autorisation achat d'équipement camion 2013
- 5.8 Service incendie : modification de contrat Pagenet
- 5.9 Service incendie : dépôt du tableau actions l'an 1
- 5.10 Demande à la Commission de toponymie / parc Després
6. LÉGISLATION :
- 6.1 Adoption du règlement 13-276 règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone (AM-6) et les usages et normes qui s'y rattachent

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

- 6.2 Adoption du règlement 13-277 amendant le règlement 09-217 intitulé règlement de lotissement afin de créer une nouvelle zone AM-6 et ses normes au tableau 7.8.
- 6.3 Adoption du règlement 13-278 d'utilisation d'eau potable
- 7. SERVICE DE L'AQUEDUC :
- 7.1 Rapport du service de l'aqueduc
- 8. SERVICE DE L'URBANISME :
- 8.1 Rapport du service
- 9. SERVICE TECHNIQUE :
- 9.1 Rapport du service des eaux usées
- 10. CORRESPONDANCE :
- 10.1 Sommaire de la correspondance
- 11. Divers
- 12. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- Dérogation mineure 13-02

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans les avis publics, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement aux demandes de dérogations mineures mentionnées en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

- Séance ordinaire du 4 juin 2013, à 20 h

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-114 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013, à 20 h, tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-115 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Coolidge, appuyé par le conseiller Stéphane Pincine et résolu que la liste des comptes à payer au 2 juillet 2013 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

• Salaire des élus et des employés municipaux (semaine 22 à 25) :	26 332.71 \$
• Chèques C0006282 à C0006354 :	89 298.19 \$
• Chèques manuels M0007037 à M0007040 :	3 356.87 \$
• Paiements Accès D L1300076 à L1300088 :	22 836.43 \$
Total des dépenses:	141 824.20 \$

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 13-02- 599 PRINCIPALE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-116 :

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'une enseigne au sol (sur poteau) en bordure de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 09-216 autorise un seul type d'enseigne pour un commerce associé à la résidence soit d'être apposée sur le mur avant et d'une superficie maximale de 1.5 mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE le but visé par la demande est à l'effet d'obtenir une meilleure visibilité du commerce;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure 13-02 pour le 599 Principale (lot 2 211 036) qui consiste à permettre l'implantation d'une enseigne sur poteau d'une superficie maximale de 1.5 mètre carré et ce en façade de la voie de circulation.

5.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 13-03-558 PRINCIPALE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013 :

La décision est reportée à une prochaine séance, afin d'obtenir des renseignements supplémentaires.

5.5 SERVICE VOIRIE : CONTRAT MTO ENTRETIEN D'HIVER POUR PARTIE 9^E RANG ET ROUTE MARTIN :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-117 :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports nous avise du renouvellement de l'entente relativement à l'entretien d'hiver (dénégement, déglçage et fourniture de matériaux) de la Route Martin et de la partie du 9^e Rang sous leur responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que le Conseil prend acte du renouvellement de ladite entente.

QUE le Conseil reconnaît que la ville de Saint-Pie est mandatée pour l'entretien de la route St-Pie sur le territoire de Saint-Dominique, route dont la responsabilité incombe au ministère des Transports.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.6 POINT REPORTÉ

**5.7 SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT
CAMION 2013 :**

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-118 :

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Stéphane Pincince et résolu unanimement d'autoriser les achats suivants pour le camion autopompe 2013 et d'en accepter les dépenses y découlant :

L'Arsenal

4 sorties 12 volts 20 ampères pour la cabine	108 \$ ch.	432 \$
Base et câble de branchement pour antenne de communication		137 \$
6 tablettes ajustables	250 \$ ch.	1500 \$
3 tiroirs coulissants	750 \$ ch.	2250 \$
	Total	4319 \$ + taxes

Les Télé systèmes du Québec

1 radio mobile avec 4 hautparleurs, filage et branchement 825.45 \$+taxes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 59-131-60.

5.8 SERVICE INCENDIE : MODIFICATION DE CONTRAT PAGENET :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-119 :

CONSIDÉRANT l'évaluation d'utilisation des pagettes bidirectionnelles;

CONSIDÉRANT QUE Pagenet est en accord d'annuler le contrat de services 132826 découlant de la résolution 2011-17 et ce sans aucun frais;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie pour utiliser des pagettes alpha numériques de Pagenet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains nous a avisé de son accord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'annuler le contrat de services 132826 de Pagenet pour location de pagette bidirectionnelles. D'autoriser le contrat de service # 1329553 de Pagenet en location de 28 pagettes alphanumériques pour le service incendie Saint-Dominique et ce au coût de 12.95 \$ ch./m et à compter de juillet 2013.

Que les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont incluses au budget 2013 et ce au poste 02-220-00-519.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

5.9 SERVICE INCENDIE : DÉPÔT DU TABLEAU ACTIONS DE L'AN 1 :

Dépôt du tableau des actions prévues et réalisées au schéma de couverture de risques en incendie de l'an 1 et ce par le service incendie Saint-Dominique.

Les membres du conseil ont pris lecture de ce rapport et en sont satisfaits.

5.10 DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC/ PARC DESPRÉS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-120 :

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 185 101 et 2 211 275 appartenant à la municipalité seront d'usage de parc et de passage piétonnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu unanimement d'obtenir de la Commission de toponymie du Québec la nomination officielle du parc Després.

6. LÉGISLATION :

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-276 RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE (AM-6) ET LES USAGES ET NORMES QUI S'Y RATTACHENT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-121 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-276 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 6 au 20 juin 2013 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter le règlement numéro 13-276 afin de créer une nouvelle zone (AM-6) et les usages et normes qui s'y rattachent.

Le texte du règlement 13-276 fait partie intégrante comme si au long cité.

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-277 AMENDANT LE RÈGLEMENT 09-217 INTITULÉ RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AM-6 ET SES NORMES AU TABLEAU 7.8 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-122 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 7 mai 2013;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 13-277 lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique le 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT la période d'approbation référendaire qui s'est tenue du 6 au 20 juin 2013 et à laquelle aucune signature n'a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Michel Coolidge et résolu d'adopter le règlement numéro 13-277 afin de créer une nouvelle zone AM-6 et ses normes au tableau 7.8;

Le texte du règlement 13-277 fait partie intégrante comme si au long cité.

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 13-278- UTILISATION DE L'EAU POTABLE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-123 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture a été donné et que les membres du Conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d'adopter le règlement 13-278 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Saint-Dominique.

Le texte du règlement 13-278 fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long cité.

Ce règlement entrera en vigueur à sa publication.

7. SERVICE DE L'AQUEDUC :

7.1 RAPPORT DU SERVICE DE L'AQUEDUC :

Le rapport mensuel d'exploitation du mois de mai 2013, tel que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'URBANISME :

8.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de juin 2013 est déposée au Conseil.

9. SERVICE TECHNIQUE :

9.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de juin 2013 est déposé au Conseil.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

10. CORRESPONDANCE :

10.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de juin 2013 est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

12. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-124 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Stéphane Pincince, appuyé par le conseiller Jean-François Morin, et résolu de lever cette séance à 20 h 30.

Robert Houle
Maire

Diane G.Bélanger
Directrice générale, secrétaire trésorière
par intérim